



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 14 FEVRIER 2014

- Présents :** Enseignants : M. OUDOT (président du conseil),
M^{me} LEO
- Municipalité : Mme ARNOULD, Maire adjoint aux affaires scolaires
- DDEN : M. BEAUX, Délégué Départemental de l'Education Nationale (DDEN)
- Représentants des parents d'élèves:
- Mmes EVE, PELTRET, RODET
- Excusés : M. BELLEVILLE, Maire de Sennecey
Mme GOSSOT, Représentante des Parents d'élèves

LE CONSEIL D'ECOLE. CHANGEMENTS DANS LA COMPOSITION ET LES ATTRIBUTIONS:

Le décret 2013-9983 du 4 novembre 2013 a changé la composition et les attributions du Conseil d'école. Ce sont désormais deux représentants de la municipalité (le Maire ou son représentant, et un conseiller municipal) qui y siègent. En cas de scrutin, la municipalité aura deux voix au lieu d'une précédemment. La représentation au sein du Conseil d'école est donc maintenant la suivante: deux voix pour les enseignants, deux voix pour les représentants des parents d'élèves, deux voix pour la municipalité, et une pour le DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale, actuellement M. Jean-Claude BEAUX).

Ce même décret prévoit également que le Conseil d'école doit donner son accord pour les activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles que les communes, départements ou régions peuvent organiser dans les établissements scolaires pendant leurs heures d'ouverture.

PROJET D'ECOLE 2014-2015, PROJET D'ECOLE EN COURS:

M. OUDOT explique les difficultés de l'équipe enseignante à mettre en place cette année les activités prévues au Projet d'école, pour diverses raisons comme principalement le nombre d'élèves, l'hétérogénéité au sein des deux classes ou l'exiguïté des locaux. L'équipe a donc décidé de mettre pour l'instant le projet en suspend, et avisera par la suite pour la fin d'année. M. OUDOT précise que la décision n'a pas été facile à prendre, mais qu'il faut parfois se rendre à l'évidence lorsqu'on est en difficulté.

Quoi qu'il advienne, le présent projet sera de toute façon prorogé d'un an car l'élaboration du Projet 2014-2017 a été reportée par la Directrice Académique. Effectivement, la réorganisation des rythmes scolaires et la préparation du PEDT qui les accompagne a été un gros travail qui a demandé beaucoup de temps et d'investissement, et il semblait difficile de demander aux écoles de commencer à la rentrée de septembre 2014 un nouveau projet tout en inaugurant une nouvelle organisation du temps scolaire. Ce sera d'autant plus vrai pour l'école maternelle de Sennecey qui devra également investir ses nouveaux locaux, ainsi que mettre en place les nouveaux programmes (et certainement de nouvelles instructions).

Le projet d'école 2015-2018 sera donc élaboré et voté pendant la prochaine année scolaire.

POINT SUR LES TRAVAUX A L'ECOLE MATERNELLE:

M. OUDOT présente un diaporama des travaux dans l'école à la mi-février. Les travaux sont très avancés et seront terminés en avril ou en mai, fin prêts pour la rentrée 2014 qui se fera donc bien rue du Stade dans des locaux refaits à neuf dans lesquels une partie des travaux est assumée par les services techniques de la commune:

- rehaussement d'une partie du bâtiment;
- installation d'une nouvelle chaudière;
- rénovation de la toiture;
- isolation;
- mise en place de faux plafonds pour limiter la déperdition de chaleur;
- éclairage des locaux totalement neuf;
- deux toilettes « handicapés »;
- nouveaux revêtements de sol et peintures murales;
- école mise intégralement en réseau (donc sans WIFI) ... etc.

POINT SUR LES RYTHMES SCOLAIRES ET LE PEDT EN SEPTEMBRE 2014 :

A compter de la rentrée de septembre 2014, la semaine scolaire sera répartie sur 4,5 jours y compris le mercredi matin. Par rapport aux horaires actuels, il y aura un décalage de cinq minutes.

- Présentation des horaires -

Matin (tous les jours y compris le mercredi):

8H35-8H45 : Accueil des enfants

8h45-11h45: classe

11H45 : Sortie

Après-midi (tous les jours sauf évidemment le mercredi):

13H35-13H45 : Accueil des enfants

13h45-16h: classe

16H00 : Sortie

La garderie du matin prend place de 7h15 à 8h35 pour les familles intéressées, les modalités d'inscription ne changent pas.

A partir de 16h seront proposées par la Municipalité de Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) qui dureront jusqu'à 16h55 et seront facultatives, sur inscription, certainement payantes mais pour l'instant la municipalité n'a pas pris de décision quant à la participation qui sera demandée aux familles (les calculs sont complexes -participation de la CAF, etc-). La garderie du soir sera toujours proposée, jusqu'à 18h30 comme aujourd'hui.

Lorsque toutes les décisions auront été prises quant aux NAP, la municipalité organisera une réunion d'information pour les familles, certainement fin mai ou début juin.

Un temps de garderie sera également proposé aux familles le mercredi midi jusqu'à 12h30.

DATES DIVERSES :

Jeudi 20 Mars : Carnaval de l'école

Semaine du 19 au 23 Mai : admissions sur rendez vous à partir de 17h (les modalités d'inscription ne changent pas, le passage par les services de la Mairie est indispensable. Explications et dates seront données en temps voulu.)

Fin mai / début juin : Réunion d'information pour les familles.

Samedi 21 Juin à 10H : visite de l'école rénovée pour les « nouveaux » parents mais aussi pour les « anciens » qui le souhaitent.

Prochain conseil d'école : courant juin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45.

Le président du Conseil d'école, Pascal OUDOT

La secrétaire de séance, Nadine RODET